

**DELIBERATION N°2024-25\_031  
de la commission de la formation et de la vie universitaire  
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

**8. Calendrier des vacances universitaires 2025-2026**

La délibération étant présentée pour AVIS.

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Effectif statutaire : 40 | Refus de vote : 0       |
| Membres en exercice : 39 | Abstention(s) : 0       |
| Quorum : 20              | Suffrages exprimés : 22 |
| Membres présents : 13    | Pour : 22               |
| Membres représentés : 9  | Contre : 0              |
| Total : 22               |                         |

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur le calendrier des vacances universitaires 2025-2026.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services

  
Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Calendrier des vacances universitaires 2025-2026

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*



## PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2025-2026 (\*)

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation, L.412-8 du code de la sécurité sociale et l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Ce calendrier est établi sur la base de l'annexe 3 de l'arrêté du 7 décembre 2022 susvisé fixant les vacances scolaires 2025-2026. Lorsque la période de vacances universitaires a été limitée à une semaine (au regard des deux semaines de vacances scolaires prévues), ce choix résulte d'une concertation avec les partenaires de l'université de Bourgogne Franche-Comté, partenaires avec lesquels l'université de Franche-Comté possède de nombreuses formations co-accréditées.

L'inscription à l'université est annuelle. Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation. Elles peuvent être fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

|                  | <b>Du :</b><br>(après les cours) | <b>Au :</b><br>(matin) |
|------------------|----------------------------------|------------------------|
| <b>Toussaint</b> | vendredi 24 octobre 2025         | lundi 3 novembre 2025  |
| <b>Noël</b>      | vendredi 19 décembre 2025        | lundi 5 janvier 2026   |
| <b>Hiver</b>     | vendredi 13 février 2026         | lundi 23 février 2026  |
| <b>Printemps</b> | vendredi 3 avril 2026            | lundi 20 avril 2026    |

(\*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.